

**REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

Additif du 28-10-19: Page 7 article 6P et Page 8 article 6.2.6P

**46<sup>ème</sup>** *Rallye National Tout-Terrain*

***Plaines et Vallées***

***22,23 et 24 novembre 2019***



**ASACA**

## PROGRAMME - HORAIRES

- Lundi 30 Sept. 19 Parution du Règlement et Ouverture des engagements
- Mardi 12 Nov. 19 Clôture des engagements
- Jeudi 21 Nov. 19 à partir de 08h00 Roadbook disponibles au Bar du ST Claude à La Couture Boussey jusqu'à 16h00 et le Vendredi de 08h à 12h  
Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.
- Vérifications administratives : le 22/11/2019 de 16h00 à 18h30  
Vérifications techniques : le 22/11/2019 de 16h30 à 19h00
- Vend 22 Nov. 19 à partir de 16h00 Vérifications administratives- Gymnase de Saint André Blvd de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure
- Vend 22 Nov. 19 à partir de 16h30 Vérifications techniques- Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure
- Vend 22 Nov. 19 à partir de 17h00 1ère réunion du Collège- Gymnase de Saint André Blvd de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure
- Vend 22 Nov. 19 à partir de 20h00 Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape à l'église de La Couture Boussey et au gymnase de Saint André de l'Eure
- Vend 22 Nov. 19 à partir de 20h30 Briefing concurrents- LA COUTURE BOUSSEY (EGLISE)
- Samedi 23 Nov. 19 à partir de 08h00 LA COUTURE BOUSSEY Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY du TRICOLORE
- Samedi 23 Nov. 19 à partir de 09h00 LA COUTURE BOUSSEY Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY du Premier Concurrent
- Samedi 23 Nov. 19 à partir de 19h11 CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE Arrivée 1<sup>er</sup> étape entrée parc fermé- PARKING du Premier Concurrent
- Samedi 23 Nov. 19 à partir de 21h00 Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures des départs de la 2ème étape à la Mairie de SAINT ANDRE DE L'EURE
- Dimanche 24 Nov. 19 à partir de 07h00 CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE Départ 2<sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé- PARKING du TRICOLORE
- Dimanche 24 Nov. 19 à partir de 08h00 CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE Départ 2<sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé- PARKING du Premier Concurrent
- Dimanche 24 Nov. 19 à partir de 14h51 D'AVIATION A SAINT ANDRE DE L'EURE Arrivée 2<sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé-PISTES du Premier Concurrent
- Dimanche 24 Nov. 19 Affichage des résultats du rallye 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé. Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé.

Dimanche 24 Nov. 19 Remise des prix prévue à 17h30 à La Salle du Clos Mulot à Saint André de l'Eure

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'ASACA organise les 22,23 et 24 Novembre 2019 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### **46<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° **54** en date 26-08-2019

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **605** en date 03-09-2019

#### **Organisateur administratif :**

Nom : Mirko BRANDI

Domicilié à 36 Rue de la Libération 27770 Illiers l'évêque

#### **COMITE DIRECTEUR ASACA :**

##### **Bureau du Comité :**

Président :	Mirko BRANDI	Licence : 195795/1307
Vice-Président :	Muriel BUISSON	Licence : 154539/1307
Secrétaire :	Evelyne DELERUE	Licence : 237816/1307
Secrétaire adjoint :	Richard TERCIER	Licence : 183374/1307
Trésorier :	Bernard CARON	Licence : 228410/1307
Trésorière adjointe :	Jocelyne TERCIER	Licence : 183375/1307

Membres du Comité : BERNARD Sébastien, BRANDI Soline, BUISSON Guillaume, COUDRAY Jean-Luc, GAUVAIN Éric, LEFRANÇOIS Thomas, MILCENT Gilles, NOÉ Alain, NOÉ Julien, RAVANNE Xavier, VAGRY Maurice, VERET Vincent, VIENNOT Patrick, VIMARD Nicolas.

#### **Organisateur technique :**

Nom : Muriel BUISSON

Domicilié à 15 Rue d'Ivry La Bataille 27550 la Couture Boussey

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA

**Secrétariat pendant le Rallye :** Mairie 27220 St André de l'Eure

Permanence du rallye : Evelyne DELERUE 06.76.94.46.57

#### **Direction de Course :**

Mairie de St André de l'Eure : Tel/Fax : 02.32.32.87.00

**1.1P. OFFICIELS**

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	MAWDSLEY	FRANCOISE	1653	1303
Membre du collège	SOULAT	ROGER	4825	1504
Membre du collège	MARIE	ALAIN	5846	1318
Directeur de course	GRESSIER	JULIEN	161143	0111
Directeur de course adjoint	MONNIER	SYLVIE	9968	1307
Directeur des réintégrations	MONNIER	SYLVIE	9968	1307
Directeur de course adjoint / délégué ES	VERGNORY	HUBERT	7092	1317
Directeur de course adjoint / délégué ES	BELY	JEAN	145422	1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	LACROIX	JEAN PIERRE	3474	1303
Directeur de course ES	POINSENET	PASCAL	8910	0203
Directeur de course ES	COURTIN	JACQUES	6233	1504
Directeur de course ES	AGOSTINI	PHILIPPE	1270	0102
Observateur FFSA	HULOT	RENE JEAN	7288	1003
Tricolore	PELISSIE	MICHEL	147969	1003
OTT	MONNIER	SYLVAIN	9636	1307
Damier	MARIE	FRANCK	5847	1318
Commissaire technique FFSA	VERRON	SEBASTIEN	46757	1714
Secrétariat Technique	STEVENOT	MICHELINE	142487	1303
Commissaire technique	DUROU	HERVE	49716	0110
Commissaire technique	CHAMPROBERT	SYLVAIN	18483	1317
Commissaire technique	SALENNE	JACQUES	18219	1306
Commissaire technique	BALLENGHIEN	FRANCIS	5641	1303
Commissaire technique	COURTIN	PHILIPPE	42190	1504
Commissaire technique	MAIRE	JEAN MARIE	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	GARDIA	SOPHIE	54158	1504
Chargé des relations avec les concurrents	CHRISTEL	CLAUDE	9367	1308
Médecin PC	Dr MORIN	JEAN PIERRE		
Responsable classement	MAWDSLEY	ANOUK	1652	1303
Chargé relation presse	DELERUE	EVELYNE	237816	1307
Speaker	LEMARIE	DANIEL	20425	1307
Interprète	JOULAIN	DENIS		

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 46<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

### **1.3P. VERIFICATIONS**

*Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.*

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage, le passeport technique, la fiche d'homologation si besoin et l'ordre pour l'envoi des chèques éventuels de la remise des prix.

**Vérifications administratives** : le 22/11/2019 de 16h00 à 18h30

Gymnase de Saint André de l'Eure Blvd de la Communauté Européenne

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année.

Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

**Vérifications techniques** : le 22/11/2019 de 16 h30 à 19h00

Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën)

Taux horaire : 65 € TTC

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé Route d'Ezy sur Eure à La Couture Boussey

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conformément au Règlement FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. Demande d'engagement – Inscription**

#### **3.1.5P.**

Tout concurrent qui désire participer au 46<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 12/11/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**Monsieur Richard TERCIER**

**4, Route de Beaumont le Roger**

**27410 Le Noyer en Ouche**

**TEL : 02.32.30.71.99/06.09.24.22.40 MAIL : [asac.andresien@orange.fr](mailto:asac.andresien@orange.fr)**

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement.

En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement.

### 3.1.10P

Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures maximum

### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

N.B Pour notre 46<sup>ème</sup> édition il y aura une réduction de 50€ pour tous les équipages pour lesquels nous auront reçu le bulletin d'engagement et les droits avant le 15 Octobre 2019  
Cela portera donc le prix de l'engagement à 450€

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.  
Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

### 3.1.13P.

Tous les droits d'engagement réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

### 3.3P : *Ordre de départ*

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

### 3.3.2 P : *Attribution des numéros*

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au Règlement technique des Rallyes Tout-Terrain FFSA

### 4.3P *Assistance*

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance. Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : pour les parcs d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents les véhicules d'assistance seront contrôlés rigoureusement et il n'y aura aucune exception

Il y aura donc un seul véhicule PAR EQUIPAGE

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

### 5. *Identification des voitures*

Conforme au Règlement standard FFSA

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 46<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées représente un parcours total **285,95 km** dont **137,47 km** de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 11 ES d'une longueur totale de **148,48 km**.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : Samedi 23 Novembre 2019 :

*-ES LE PLESSIS-HEBERT ES 1-ES 4-ES 7 : **11,380 km***

*L'ES 7 se déroulera de nuit pour tous les concurrents.*

*Il est conseillé de monter les rampes dès l'ES 5 afin de prévoir les retards possibles de la course.*

*-ES CIERREY ES 2-ES 5 : 7,350 km*

Il n'y aura pas d'assistance sur l'étape 1 entre L'ES 2 et L'ES 3 ; entre L'ES 5 et L'ES 6.

*-ES LE VAL DAVID ES 3-ES 6 : 13,550 KM*

Etape 2 : Dimanche 24 Novembre 2019 :

*-ES MARCILLY LA CAMPAGNE ES 8-ES 10 : 24,910 km*

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES MARCILLY LA CAMPAGNE ES 8-ES 10 : 24,910 km

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent ; ceux-ci devront également apporter leurs extincteurs. Un juge de fait sera sur place.

L'organisateur prévoir en complément un extincteur de 50 KG

*ES SAINT ANDRE DE L'EURE ES 9-ES 11 : 11,360 km*

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

## 6.2P. RECONNAISSANCES

### 6.2.6P

Elles seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement

Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits. Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 21 Novembre 2019 : Reconnaissances autorisées de 9h à 15h exclusivement sur les spéciales -*ES LE PLESSIS-HEBERT 1-4-7 : 11,38 km* ; -*ES CIERREY 2-5 : 7,35 km et -ES LE VAL DAVID 3-6 : 13,55 KM*

Il n'y aura que trois passages autorisés MAXIMUM et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

Attention : La reconnaissance de la spéciale LE PLESSIS HEBERT commencera au PK 25 (Point kilométrique 2,5)

Toute la partie du départ de l'ES jusqu'au PK 25 sera totalement interdite aux reconnaissances motorisées et au convoi du vendredi matin.

Il s'agit d'une zone « NATURA 2000 » qui doit être préservée !

Donc la seule possibilité de voir cette partie du parcours sera la marche et le vtt le jeudi de 09H00 A 15H00 et le vendredi de 09H00 A 15H00

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Vendredi 22 Novembre 2019 : Reconnaissances autorisées de 09h à 15h00 sur les spéciales de -*ES MARCILLY LA CAMPAGNE 8-10 : 24,910 km* ; -*ES SAINT ANDRE DE L'EURE 9-11 : 11,36 km*.

Il n'y aura que trois passages autorisés et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et de non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Un convoi 4x4 sera organisé le Vendredi 22/11/2019 à la discrétion de l'organisateur (si les conditions météo le permettent) avec un départ dévoilé (lieux et horaires) par mail aux concurrents. Les pneumatiques adaptés aux conditions tout terrain sont obligatoires.

Uniquement les pilotes et les copilotes seront autorisés à bord des 4x4, et toute personne pourra se voir refuser l'accès au convoi. De plus si par son comportement inapproprié une personne devait gêner le bon déroulement du convoi, celle-ci se verrait sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportif.



## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

### 7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu de retrait : Au Bar Le Saint Claude au 8 rue Grande à La Couture Boussey le jeudi 21/11/2019 à partir de 08h30.

### 7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :

#### 7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

### 7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la ligne de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la Ligne de Course.

### 7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant en liaison ou dans une ES doit le signaler au **PC**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 690 €

Caution d'appel : 3300 €

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 24 Novembre 2019 et est prévue à 17h30 à la Salle du Clos Mulot à Saint André de L'Eure.

### 10.1.1.P :

**IMPORTANT** : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 100 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata du nombre de partants (voir ci-dessous les tableaux pour 100 partants). Par contre le PRIX LEGEND GROUP est invariant.

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	200 €	120 €	80 €	70 €	60 €				530 €	
<b>Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - T3 SSV)</b>										
Si au moins 5 partants	400 €	300 €	250 €						3 800 €	
Si au moins 10 partants				150 €	70 €				880 €	
Si au moins 15 partants						50 €	40 €	30 €	480 €	
<i>Total</i>	600 €	420 €	330 €	220 €	130 €	50 €	40 €	30 €		
<b>Classe</b>	<b>Nbre de classes</b>									
	21									
Si au moins 3 partants	60 €								1 260 €	
Si au moins 5 partants		40 €							840 €	
Si au moins 7 partants			30 €						630 €	
									Total	8420 €
									avec les prix particuliers	8920 €
<b>Prix Legend Group</b>										
Legend group									Total	500 €
									Total théorique distribué	8920 €

**Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables**

**Les Prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch et groupes**

**Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe**

Soit près de 8920 € distribuables

Les chèques seront envoyés par la poste après le rallye.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque.

**LEGEND GROUP** : réservé aux voitures T1A et T1B dont les passeports techniques ont été délivrés avant 2001 avec un moteur en porte à faux et équipées de boîtes manuelles (à indiquer sur le bulletin d'engagement)

**Répartition du Legend Group :**

<b><u>1er T1A</u></b>	<b><u>2ème T1A</u></b>	<b><u>3ème T1A</u></b>
<b>125€</b>	<b>75€</b>	<b>50€</b>
<b><u>1er T1B</u></b>	<b><u>2ème T1B</u></b>	<b><u>3ème T1B</u></b>
<b>125€</b>	<b>75€</b>	<b>50€</b>

### **COUPES ET LOTS**

- Une coupe pilote et une coupe copilote aux 3 premiers de chaque groupe
- Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage féminin
- Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage étranger